

**ARRETE N° 43 - 2015  
POLICE DE LA CIRCULATION  
ET DU STATIONNEMENT**

**Annule et remplace l'arrêté 41-2015 du 19 juin 2015  
Travaux de débardage de bois par  
Monsieur Jean-Marie PINOLI au 59 rue Jean Jaurès**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1<sup>er</sup> alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la demande d'arrêté formulée par **Monsieur Jean-Marie PINOLI, domicilié 69 rue Jean Jaurès à MARBACHE (54820)**, pour effectuer des travaux de débardage de bois sur la parcelle cadastrée AL 30 située au 59 rue Jean Jaurès RD 657, le samedi 4 juillet 2015, avec un débordement de véhicules possible sur la chaussée,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** **Monsieur Jean-Marie PINOLI, domicilié 69 rue Jean Jaurès à MARBACHE (54820), est autorisé à effectuer des travaux de débardage de bois sur la parcelle cadastrée AL 30 située au 59 rue Jaurès (RD657),**

**le samedi 4 juillet 2015,**

**Article 2 :** En fonction de l'importance du chantier, les véhicules utilisés pour le débardage pourraient déborder légèrement sur la chaussée.

**Article 3 :** Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par Monsieur Jean-Marie PINOLI.

**Article 4 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- Monsieur Jean-Marie PINOLI,
- Le Conseil Départemental (DITAM),
- Affichage.

MARBACHE, le 24 juin 2015

**Le Premier Adjoint,  
Henri CHARPIN**

